

- Camp de jour 2020 - Communiqué

Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers

Si la section 14 du formulaire de demande d'accompagnement ne peut être complétée par l'intervenant scolaire, il doit être indiqué **CLAIREMENT** que cette section sera complétée par l'intervenant lorsque ce sera possible afin que vous puissiez l'envoyer dûment rempli à nos bureaux le 1er avril au plus tard.

